

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015**

*Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 5.307.333 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 31.910 euros.*

*L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.*

*Les notes ou tableaux font partie intégrante des comptes annuels.*

*Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03).*

**1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

*La société, qui dispose du statut d'entreprise de presse, a pour activités :*

- l'édition
  - d'un quotidien : *Le Quotidien de Paris*
  - de deux hebdomadaires : *La Lettre La Bourse et L'HebdoBourseplus*
  - de prestations télématiques et audiotel, *Radio libre* qui leur sont rattachées
- l'activité d'apporteur d'affaires auprès d'un établissement spécialisé en transmission d'ordres de bourse.
- la distribution de livres
- la vente d'espaces publicitaires

**2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

*Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :*

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

*et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.*

*La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.*

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**- Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, étant précisé que les apports reçus de Groupe Nicolas Miguet S.A l'ont été à la valeur comptable dans les livres de la société apporteuse à la date de rétroactivité de l'apport. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base des durées de vie estimées suivant :

- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| • Logiciels                   | 1 an et 3 ans   |
| • Agencements – Installations | 5 ans et 10 ans |
| • Matériel de transport       | 3 ans et 5 ans  |
| • Matériel informatique       | 3 ans et 4 ans  |
| • Site informatique           | 3 ans           |

**- Titres de participation**

Ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur comptable est comparée à la valeur d'utilité déterminée par référence aux résultats passés et futurs. Une provision est constatée lorsque cette valeur est inférieure.

**- Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si la valeur de réalisation lui est inférieure.

**- Chiffre d'affaires abonnements**

Le chiffre d'affaires sur abonnements est comptabilisé au fur et à mesure des parutions.  
Les cartes conseil, non remboursables, sont comptabilisées en produits lors de l'encaissement.

**- Frais de publicité**

Les frais de publicité sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont engagés.

**- Valeurs mobilières de placement**

Les actions cotées sont comptabilisées à leur prix d'achat et évaluées à la valeur de marché.  
Les plus-values latentes y afférentes ne sont pas comptabilisées, et les moins values font l'objet d'une provision pour dépréciation pour chaque ligne de titres concernée, calculée par référence au cours moyen du dernier mois.

Les SICAV monétaires sont enregistrées à leur coût d'acquisition selon la méthode Premier entré, premier sorti.

### **3 – LOGICIELS, MARQUES ET FONDS COMMERCIAL**

Le poste Logiciels et Marques comprend à hauteur de €. 700 000 la marque La Bourse.

Le fonds commercial comprend notamment un fichier d'abonnés acquis en 1995 pour €. 197 421, un fichier de la société Newsbourse acquis en 2002 pour 28 000 €, le fonds d'exploitation de la Lettre La Bourse reçu en apport en 2003 pour €. 304 898, valeur comptable dans les livres de la société apporteuse ainsi que le fonds de commerce Labourse 3615 acquis en 2007, pour un montant de 30 000 €, ainsi que la marque « LABOURSE » et le nom de domaine LABOURSE acquis en 2008 pour un montant de 1€.

### **4 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées :

- Dépôts et cautionnements pour 19 500 €
- Prêt consenti à la société SARL Immobilière de Tradition MFS et Associés pour 169.107 €
- Prêt consenti à la société SARL Le Nouveau Quotidien de Paris pour 250.000 €

### **5 – TITRES DE PLACEMENT**

Au 31 décembre 2015, le portefeuille est le suivant :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur nette</u>
Actions Bourse Direct	385	255	130
Actions Derichebourg	98 800		98 800
Actions Faurecia	290 156		290 156
Actions Belier	27 600		27 600
Actions Aviation Latécoere	44 725	616	44 109
Actions Peugeot SA BSA 14	592 465		592 465
Actions Solocal Rgpt	109 940	12 322	97 618
Actions Prologue	5 649	224	5 425
Actions Atari Regpt	291		291
	<u>1 170 011</u>	<u>13 417</u>	<u>1 156 594</u>

Les plus-values latentes sur le portefeuille s'élèvent à €. 1 252 434 au 31 décembre 2015.

Les opérations réalisées dans le cadre de la gestion du portefeuille ont dégagé sur l'exercice un gain net de €. 104 920 hors variations de provisions.

### **6 - CAPITAL**

Le capital social s'élève à 1 693 405.15 € divisé en 5 291 891 actions de €. 0.32 de valeur nominale unitaire.

## **7 – STOCKS**

Les stocks constatés au 31 décembre 2015 se répartissent comme suit :

	31/12/15	31/12/14
	—	—
. Stock de papier	7 765	16 000
. Stock de livres	4 990	5 171
. Stock d'autres consommables	1 649	5 501
	-----	-----
	<b>14 404</b>	<b>26 672</b>

## **8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges, au 31 Décembre 2015, représentent des provisions pour litiges et pour contrôle fiscal (voir note 16).

## **9 – PROVISIONS POUR CLIENTS DOUTEUX**

Une créance douteuse de € 360 303.37, concernant BELVEDERE, avait été constatée sur l'exercice 2012 et dépréciée à hauteur de 50% puis 75%. Du fait de règlements reçus en 2014 et 2015, au 31/12/2015, la créance douteuse s'élève à 25 778€ TTC et a fait l'objet d'une dépréciation de 161 657€.

## **10 - AUTRES CREANCES**

Les autres créances comprennent, à hauteur de €. 201 214, des sommes dues par la société mère Nicolas Miguet et Associés S.A.

## **11 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES**

Toutes les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

## **12 – PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir comprennent principalement des factures clients à établir et des commissions à recevoir, pour un montant de €. 477 607.

Des demandes de remboursement de crédit de TVA ont été formulées pour un montant total de 92 867.35 € : 22 867.35 € au titre de décembre 1998 (pris en compte dans le contrôle fiscal 1998), 50 000 € au titre de octobre 2015 et 20 000€ au titre de novembre 2015.

## **13 - CHARGES A PAYER**

Les charges à payer comprennent des factures à recevoir de fournisseurs pour €. 73 813 et des dettes fiscales et sociales pour €. 125 825€.

#### 14 – ENTREPRISES LIEES

Les soldes et transactions avec Nicolas Miguet et Associés SA, sont les suivants :

Compte Courant	200 023
Créance sur intégration fiscale	11 760
Services facturés (charges)	95 513
Dividendes versés	0
Intérêts de comptes courants (produits)	1 191

Durant l'exercice 2015, la société a comptabilisé en charges les prestations rendues par la SARL Le Nouveau Quotidien de Paris Editions, Principal actionnaire de Nicolas Miguet et Associés SA pour un total de €. 987 780 (€. 919 140 en 2014 prestations rendues par la Société Civile de la Tour Grise).

#### 15 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent les abonnements restant à servir pour un montant de €. 1 750 687 au 31 décembre 2015 (€. 2 037 437 au 31 décembre 2014).

#### 16 - PRODUCTION VENDUE

La production vendue comprend les éléments principaux suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/15	31/12/14
. Ventes par abonnements et ventes directes au numéro	1 872	1 415
. Ventes en kiosques L'Hebdo Bourseplus	214	215
. Ventes de livres	0.99	0.8
. Prestations télématiques	307	270
. Commissions d'apporteur d'affaires	238	211
. Autres	275	185
	-----	-----
	2 907	2 296

#### 17 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Depuis l'exercice 2004, la société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de sa société-mère, Nicolas Miguet et Associés.

L'impôt s'analyse comme suit :

	Avant impôt	Impôt courant	Après impôt courant
Résultat courant	165 811		165 811
Résultat exceptionnel	(133 901)		(133 901)
Résultat comptable	<u>31 910</u>		<u>31 910</u>

*Des contrôles fiscaux ont porté sur les exercices 1998-1999 d'une part, et sur les exercices 2002-2003 d'autre part. Les redressements constatés ont été portés devant les Tribunaux compétents.*

*Une provision de € 302 092 a été constituée. En contrepartie, une consignation de € 134 458 a été versée au Trésor Public, et un compte titre d'un montant de 110 241 € a été nanti à son profit.*

*La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Les éléments constatés ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice à concurrence de 302 092€ pour les années 2011 et 2012.*

#### **18 - SITUATION FISCALE LATENTE**

*La situation fiscale latente n'est pas significative.*

#### **19- EFFECTIF MOYEN**

*L'effectif au 31 Décembre 2015 est de 4 personnes.*

#### **20 - REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015 s'élèvent à € 10 820 .*

#### **21 - REMUNERATION DU DIRIGEANT ET DES ADMINISTRATEURS**

*Seuls, les trois administrateurs ont perçu des jetons de présence à hauteur de 15 748 € chacun ; quant au mandataire social, il n'a perçu ni rémunération, ni jetons de présence*

#### **22 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

*Ces engagements ne sont pas significatifs.*

#### **23- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

*Au 31 décembre 2015, un compte titres a été nanti au bénéfice du Trésor Public pour 110 341€.  
Dans l'intervalle, la société Belvédère SA a été placée en règlement judiciaire.*

#### **24- SOCIETE MERE**

*Le capital de la société est détenu à 99.89 % par Nicolas Miguet et Associés SA dans le périmètre de laquelle notre société est consolidée. Ce pourcentage est resté inchangé en 2015.*